



Annemasse **Agglo**

Annemasse · Les Voirons Agglomération

Envoyé en préfecture le 30/08/2023

Reçu en préfecture le 30/08/2023

Publié le

30 AOUT 2023

S²LOW

ID : 074-200011773-20230825-AG_2023_036-AR

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N°AG_2023_036

Objet : Modification de la représentation de la société civile au sein du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Le Président de la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération, dite Annemasse Agglo, Monsieur Gabriel DOUBLET, élu par le conseil communautaire en date du 15 juillet 2020 ;

Vu les articles L.123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles,

Vu les articles R.123-27 et suivants du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n° CC-2020-0069 du conseil communautaire du 15 juillet 2020 désignant les représentants de la communauté d'agglomération auprès du CIAS, modifiée par délibération n° CC-2022-0057 du conseil communautaire du 11 mai 2022,

Vu l'arrêté n°A-2020-1631 du 27 août 2020 désignant les représentants de la société civile au sein du CIAS, modifié par l'arrêté n°A-2021-1429 du 23 août 2021,

Vu le courrier de l'UDAF (Union départementale des associations familiales) en date du 2 juin 2023 informant de la démission de Monsieur Fabrice PAPIILLON,

ARRÊTE

Article 1 : Est nommé pour siéger au CIAS, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social de l'aire géographique de compétence de la Communauté d'agglomération, Monsieur Jean Guy FOURNIER (association des familles « Au rendez-vous des Genka »), en remplacement de Monsieur Fabrice PAPIILLON.

La représentation de la société civile au sein du CIAS est mise à jour comme suit :

- Madame Nicole CATASSO
- Madame Madeleine FOURNIER
- Madame Angèle RUNGETTE
- Madame Dominique Calloud-Maisonneuve (association Nous Aussi)
- Madame Odile LANGLOIS (association Espace Handicap)
- Monsieur Pierre-Erick FOURNIER (association ACOMESPA – Service de soins infirmiers à domicile)
- Madame Martine KOPEC (REGAARS – Réseau de gérontologie Annemasse agglo et Arve et Salève)
- Monsieur Jean Guy FOURNIER (association des familles « Au rendez-vous des Genka »)

Article 2 : Le présent arrêté est exécutoire tant qu'il n'aura pas été rapporté par un arrêté contraire. Il modifie et complète l'arrêté n°A-2021-1429 du 23 août 2021.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la communauté d'agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération, télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie et notifié aux intéressés.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 30/08/2023

Reçu en préfecture le 30/08/2023

Publié le

ID : 074-200011773-20230825-AG_2023_036-AR

Signé par : Gabriel DOUBLET
Date : 30/08/2023
Qualité : Agglo - Présidence

SLOW

Notification aux intéressé(e)s :

Jean Guy FOURNIER
Association des familles « Au rendez-vous des Genka »
Le :
Signature :